

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 6 juillet 2020.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets: Régulariser l'implantation projetée d'une piscine à 3 mètres de l'emprise de rue alors que le tableau 5 du règlement de zonage 2018-464 prescrit un alignement minimum de 8 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de S.I.A.L. (locataire M. Mathieu Pearson) sise au 16, chemin de l'Étang à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 4 719 121.

Vous pouvez obtenir plus d'information concernant cette demande en communiquant au service d'urbanisme par courriel à l'adresse : urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca

Toutes les personnes qui désirent se faire entendre en regard de cette demande peuvent le faire en transmettant leurs commentaires par écrit soit par courriel à l'adresse urbanisme@ville.st-gedeon.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 208, rue De Quen Saint-Gédéon G0W 2P0. Les commentaires doivent être reçus au plus tard le 5 juillet 2020.

Tout commentaire ainsi reçu sera tel que lu que formulé, lors de la séance du 6 juillet 2020, avant que le conseil ne statue sur cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce dix-neuf juin 2020



Dany Dallaire, directrice générale